

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



## DELIBERATION du Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-huit, le 3 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 13 / Votants : 17

**Présents :** Jean-Louis RODIER - Alain PICARD - Claude LORY - Gérard BRUNEL - Jacques COLOMBANI - Fabienne ARBIEU - Thierry CARRIER - Christian CORNEE - Amandine NABAIS - Fabrice CAPPEZ - Corinne LEGROS - Michel CROUSILLES - Noëlle LASALLE.

**Absents :** Michel CARLIER excusé a donné pouvoir à Gérard BRUNEL, Nicole GRAZIOSO excusée a donné pouvoir à Claude LORY, Frédérique JOUVE excusée a donné pouvoir à Jean-Louis RODIER, Martine BRINGUIER, Didier PEYTHIEU excusé a donné pouvoir à Michel CROUSILLES, Jacques DOURAU excusé.

**Secrétaire de Séance :** Claude LORY

**N° 39/2018**

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS EUROPEENS LEADER**

Le maire rappelle le projet de construction d'une halle des sports dont l'aménagement intérieur peut être financé par des fonds européens LEADER. Le montant de cette opération est de **135 777.50 € HT**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de

- Approuver le projet et le plan de financement suivant :

	Conseil Régional	Conseil Départemental	CCGPSL	LEADER	Autofinancement
Montant en €	15 465.06	12 885.28	13 577.75	66 693.90	27 155.51

- Autoriser le Maire à solliciter les fonds européens LEADER à hauteur de 66 693.90 € et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

A St Martin de Londres,  
Le Maire,  
Jean-Louis RODIER

Certifié exécutoire par M. le Maire  
Compte tenu de la publication le .....  
De la notification le .....  
Et de la transmission à M. le Préfet le .....  
Accusé de réception en Préfecture le .....

